

La surpopulation carcérale : la faute de personne ? Quand l'attentisme condamne les détenus à survivre dans des conditions inhumaines

Vincent Ballon

Vincent Ballon travaille pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) depuis plus de dix ans, essentiellement en faveur des personnes privées de liberté. Après avoir été délégué protection dans de nombreux pays, notamment en Afghanistan, au Libéria, au Zimbabwe, au Pakistan, au Yémen, au Burundi et aux Philippines, il dirige aujourd'hui l'Unité personnes privées de liberté de la Division de l'Agence centrale de recherches et des activités de protection du CICR. Il a également une formation en droit.

Traduit de l'anglais

Résumé

Visiter une prison surpeuplée, c'est entrer dans l'intimité de chacune des personnes qui y est incarcérée, de la communauté formée par l'ensemble des détenus, ainsi que du personnel pénitentiaire. Utiliser ses sens – la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher –, faire preuve d'empathie, prendre le temps d'observer aide à détecter les vulnérabilités, à comprendre les mécanismes de survie, à saisir une part – infime – de l'incroyable complexité d'un tel système carcéral. Outre la négation de la dignité humaine qui en résulte, quand l'adaptation devient une lutte quotidienne pour la survie, la souffrance engendrée par la surpopulation dans les prisons suffit à convaincre de son iniquité. Et impose la prise de conscience suivante : si la surpopulation carcérale n'est « la faute de personne en particulier », il est de la responsabilité de tous les acteurs et institutions du système de justice pénale d'y remédier.

Mots clés : détention, surpopulation, conditions de détention, humanité, visite des lieux de détention, CICR, perception visuelle, perception auditive, perception olfactive, perception tactile.

Je veux chercher si, dans l'ordre civil, il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre, en prenant les hommes tels qu'ils sont, et les lois telles qu'elles peuvent être. Je tâcherai d'allier toujours, dans cette recherche, ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice et l'utilité ne se trouvent point divisées¹.

Jean-Jacques Rousseau, 1762.

Introduction

Dans certains lieux de détention, la densité carcérale² atteint 200, 500, 1 000, voire 2 000 %. Mais ces chiffres sont abstraits. Pour véritablement saisir la réalité d'une prison³ surpeuplée, il faut franchir les portes qui conduisent aux cellules – pour autant qu'on veuille faire cette expérience. Au-delà des statistiques, tous les lieux de détention surpeuplés, quels que soient leur agencement et le statut des détenus qui y sont incarcérés – condamnés ou non –, ont un point commun : la négation de la dignité humaine. D'après les recommandations et normes communément admises, une cellule de 20 mètres carrés ne devrait pas accueillir plus de cinq ou six détenus. Or, dans les situations les plus extrêmes, ils sont 40, 50, 100, parfois plus. À ce stade, on peut se demander à quoi ressemble la vie en détention, si on peut encore parler de vie.

Les délégués détention du CICR visitent les personnes privées de liberté dans 98 pays afin de veiller à ce qu'elles soient traitées avec humanité. Leur travail consiste notamment à vérifier que leurs conditions de détention sont acceptables, qu'elles ont la possibilité de maintenir le contact avec leurs familles et que le traitement qui leur est réservé est conforme aux dispositions du droit international humanitaire et des autres normes de droit applicables. Lorsque ce n'est pas le cas, les délégués détention entament un dialogue avec les autorités détentrices pour leur demander de prendre les mesures correctives qui s'imposent et les aider à améliorer les conditions de vie des détenus⁴.

Le présent article est une plongée dans la réalité des prisons surpeuplées, nourrie des dix années d'expérience de l'auteur en tant que délégué du CICR.

Une approche sensorielle de la vie en détention

Après s'être entretenu avec le directeur de la prison, conformément à la procédure⁵, le délégué du CICR peut commencer sa visite des locaux. Visiter un lieu de détention surpeuplé, c'est se retrouver plongé dans un tourbillon d'émotions ; c'est voir ses idées préconçues sur ce qu'est la dignité humaine et ce qui est humainement acceptable

1 Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, 1762.

2 Densité carcérale = (nombre de personnes détenues à une date t / capacité opérationnelle) x 100.

3 Le terme « prison » est utilisé ici comme générique pour désigner un large éventail de lieux de détention.

4 Pour de plus amples informations sur le sujet, voir Alain Aeshlimann, « La protection des détenus : l'action du CICR derrière les barreaux », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, *Sélection française* 2005, disponible sur : https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc_857_aeshlimann.pdf.

5 Pour en savoir plus sur les modalités des visites du CICR dans les lieux de détention, voir A. Aeshlimann, *op. cit.*

ou pas brutalement remises en question. Souvent, les émotions et perceptions que l'on amène avec soi de l'extérieur, où la solidarité communautaire est très forte, s'en trouvent profondément bousculées. En toute logique, le premier réflexe d'un délégué du CICR qui visite un lieu de détention surpeuplé n'est pas de s'attaquer directement aux causes de la situation, excepté lorsque des vies sont en jeu. Dans le cadre de sa mission exclusivement humanitaire, le délégué s'emploie d'abord et avant tout à offrir aux détenus du temps et de l'attention, à leur manifester de l'empathie et à apporter de « petites choses dans ces lieux déshumanisés », comme l'a si justement écrit Paul Bouvier⁶. Le travail de diagnostic des conditions de vie des détenus et du traitement qui leur est réservé commence par la recherche de l'angle le mieux à même de révéler les effets de la détention sur l'intimité physique et psychologique de chaque personne détenue. L'un des moyens d'y parvenir est d'utiliser ses sens pour ressentir pleinement ces émotions intenses sans toutefois se laisser submerger par elles, et de prendre le temps nécessaire – la durée des visites n'étant pas, dans la plupart des cas, limitée de manière stricte – pour comprendre les conséquences spécifiques de la situation de surpopulation extrême dont on est témoin.

Perception auditive

Selon la configuration architecturale des locaux, le taux d'occupation de la prison et les activités en cours au moment de la visite (p. ex. visites familiales dans un espace exigü ; activités éducatives, religieuses ou récréatives – séances télévision – fonctionnant généralement avec un système de sonorisation), l'oreille doit s'adapter à l'alternance entre bruits assourdissants et silences apathiques. La parole se fait plus rare quand le corps est manifestement entravé, parfois contraint dans une position inconfortable sous l'effet de la surpopulation. Le bruit confus de voix humaines, le bourdonnement des ventilateurs individuels et collectifs utilisés pour renouveler et rafraîchir l'air ambiant donne l'impression d'être dans une ruche.

S'il est important de garder les oreilles en alerte pour mieux distinguer les multiples sollicitations auditives et comprendre les éventuels traumatismes dus à un niveau de bruit excessif, trouver le bon moment et un endroit un peu à l'écart pour entamer une conversation privée avec un ou plusieurs détenus relève souvent de la gageure. Parler peu, avec des mots simples, aide à libérer la parole de ceux qui doivent se battre chaque jour avec acharnement pour de maigres ressources, mais aussi pour un peu de silence, de calme, d'espace et d'intimité. Petit à petit, avec patience, le délégué installe un climat de confiance au travers d'un sourire, d'un regard, d'un geste, créant un espace propice à un véritable échange, en dehors du temps et à l'abri du brouhaha environnant. Un moment privilégié qui permet d'évoquer la vie derrière les barreaux, notamment la routine quotidienne et les événements plus importants, les deux concourant pareillement à maintenir chez le détenu le sentiment d'exister. Très souvent, ce temps d'échange est aussi l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur le monde

6 Paul Bouvier, « Soins humanitaires et petites choses dans des lieux déshumanisés », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, *Sélection française* 2012/4, disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/revue-internationale/article/soin-humanitaire-et-petites-choses-dans-des-lieux-deshumanises>.

extérieur, de parler sentiments, culture, actualité internationale, de laisser s'exprimer une curiosité mutuelle qui fait toute la richesse du travail d'un délégué détention.

Outre les détenus, le délégué écoute aussi, avec la même empathie et le même intérêt, les personnels pénitentiaires qui, pour la plupart, se préoccupent de ce qui se passe au sein de leur prison – quand ils ne sont pas dépassés ou traumatisés par une situation sur laquelle ils ont le sentiment d'avoir très peu d'emprise et qui peut entamer leur estime d'eux-mêmes et leur motivation quotidienne au travail. Lorsque la situation de crise dépasse un certain seuil, les personnels pénitentiaires sont confrontés chaque jour à l'impossibilité d'accomplir le mandat pour lequel ils ont prêté serment et finissent par ne plus ressentir la moindre fierté à travailler comme fonctionnaires dans une institution pénitentiaire déjà peu considérée.

Perception visuelle

Les quelques jours sur lesquels s'échelonne sa visite offrent au délégué du CICR une occasion unique de s'imprégner de l'atmosphère exiguë de la prison et d'aiguiser son œil. Après avoir scrupuleusement choisi les postes d'observation les plus pertinents, il prend le temps d'étudier avec attention la manière dont la vie s'organise au sein de la prison. Par la simple observation, le délégué apprend en effet énormément de choses sur les dynamiques à l'œuvre, les relations sociales – et notamment les luttes de pouvoir –, les rituels, les contraintes et leurs effets sur chacun des détenus présents dans son champ de vision. Il observe le grain de peau des détenus, leur manière de se tenir, l'état de leurs uniformes, leurs cycles de sommeil, leurs allées et venues et celles des gardiens, les différentes catégories de détenus (les bien lotis et les laissés-pour-compte), les habitudes de travail, la manière dont les règles sont respectées ou au contraire bafouées, la circulation de marchandises et d'ustensiles, les regards, les sourires, les larmes. Il étudie les mécanismes d'adaptation – tantôt ingénieux, tantôt désespérés – développés par les détenus, et tente de comprendre comment l'équilibre est maintenu et qui en tire parti, et aussi quand, comment et pourquoi il peut être rompu au profit des uns et au détriment des autres. Et ce ne sont là que quelques exemples. Ce travail d'observation concourt à donner progressivement au délégué le sentiment de mieux cerner, sinon les failles plus profondes, du moins les dysfonctionnements les plus flagrants, et de pouvoir y apporter une réponse modeste mais utile ou adresser des recommandations réalistes aux autorités détentrices. Toutes ces observations aident à façonner un univers carcéral dans lequel le délégué du CICR a un rôle à jouer. Pour s'acquitter de sa mission, il doit constamment remettre en question sa perception/compréhension des choses et ses certitudes, et garder à l'esprit qu'il n'existe pas de vérité unique, chaque prison étant différente et la surpopulation carcérale n'ayant pas les mêmes répercussions selon les lieux de détention.

Perception olfactive

Souvent, c'est le sens de l'odorat qui le premier détecte que quelque chose ne va pas. Il émane des détenus entassés dans des cellules exiguës et dépourvues de ventilation des odeurs corporelles fortes qui envahissent le nez du visiteur. Ces odeurs, qui sont

le signe d'une mauvaise hygiène personnelle, indiquent que les détenus ont un accès limité à l'eau à l'intérieur des cellules, qu'ils ont rarement la possibilité de prendre une douche et/ou qu'ils manquent de produits de toilette – soit, d'une manière générale, que leurs conditions de vie sont très en deçà des normes et recommandations établies en la matière. Une fosse septique saturée qui n'est pas vidangée ou dont les eaux usées se déversent dans le cours d'eau le plus proche, des toilettes cassés, des poubelles pleines dont on comprend qu'elles ne sont pas vidées régulièrement, sont souvent révélateurs d'un système dysfonctionnel qu'il faudra passer au crible afin d'identifier les causes profondes des problèmes recensés. L'expérience montre que ces causes sont souvent corrélées à l'écart constaté entre la capacité opérationnelle de la prison et le nombre réel de détenus qu'elle héberge.

Il est néanmoins des odeurs qui témoignent d'aspects plus positifs et montrent qu'en dépit de conditions extrêmement difficiles un certain équilibre prévaut. Par exemple, la présence d'odeurs de cuisine indique que les autorités permettent aux détenus de se procurer des aliments crus ou cuisinés provenant de l'extérieur ou qu'elles autorisent les visiteurs à en apporter pour compléter les maigres rations distribuées au sein de la prison. Toute personne privée de liberté a besoin de recréer ses repères et, de toute évidence, dans bien des cas, le fait de manger une nourriture qui rappelle les repas « maison » aide à réduire le stress et à calmer les esprits. Autre élément intéressant : la variété des plats préparés dans les différents dortoirs renseigne sur le mode de vie des divers groupes de détenus, sur leur région d'origine, leurs croyances et aussi sur leur répartition à l'intérieur des locaux exigus. La préservation de ce modeste signe de normalité contribue à la résilience collective. L'observation de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en particulier dans les pays où les détenus gèrent eux-mêmes l'essentiel de leur quotidien et de leur approvisionnement en fournitures, permet de recueillir de précieuses informations sur les mécanismes d'adaptation formels et informels qu'ils mettent en place en situation de surpopulation, ainsi que sur le modèle de gestion pénitentiaire, les relations interpersonnelles au sein de la communauté carcérale (notamment les rapports de pouvoir, les intérêts en présence et les interactions) et les liens avec le monde extérieur.

Perception tactile

La sensibilité cutanée étant intimement liée à notre être profond, à la relation consciente et inconsciente que nous entretenons avec notre environnement extérieur et ses limites, ainsi qu'à d'autres éléments anthropologiques et culturels, elle ne sera pas la même d'une personne à l'autre. Les sensations de chaleur et de froid, d'humidité et de sécheresse, de douceur et de rugosité, de courant d'air et de pression ont une influence sur le rapport aux autres et aux objets environnants, et déterminent souvent les mouvements des détenus et la manière dont les locaux sont utilisés.

Lorsque, dans une prison surpeuplée, un emplacement donné devient synonyme de souffrance et d'atteinte au bien-être, l'occupation de l'espace s'en trouve obligatoirement modifiée et une division s'opère au sein de la population carcérale entre, d'un côté, les détenus qui ont l'influence et la capacité d'adaptation requises pour s'en tenir éloignés et, de l'autre, ceux qui sont souvent trop vulnérables pour

s'installer ailleurs. La valeur attribuée à une cellule ou à un autre endroit particulièrement exposé aux vents froids ou bien totalement dépourvu de ventilation sous un climat tropical est un précieux indicateur des dynamiques à l'œuvre au sein de la prison. Souvent, ce sont ces conditions d'inconfort extrême qui poussent des détenus à bout et engendrent parfois des problèmes de sécurité. Comment fait-on pour se résoudre à dormir chaque nuit, pendant des années, sur un sol en béton glacial ? Que ressent-on dans une cellule où l'on peut à peine respirer et s'étirer ? Quelles conséquences le manque d'espace et l'impossibilité d'éviter les contacts physiques ont-ils sur la santé mentale des détenus ? L'approche de la mousson, de la sécheresse ou un changement brutal de température est une source d'angoisse et d'appréhension dans les prisons surpeuplées, car ces phénomènes météorologiques risquent d'aggraver encore des conditions de détention déjà déplorables. Invariablement, c'est tout au fond des dortoirs, tout au bout des couloirs que la dureté des conditions de vie est la plus manifeste ; rares sont les visiteurs qui acceptent de s'y aventurer et, d'une certaine manière, de faire à leur tour l'expérience de cette souffrance.

Savoir interpréter le langage corporel, les postures, les contacts physiques, ce que signifie le fait de toucher – ou dans certains cas de ne pas toucher – une personne ou un objet permet d'en apprendre beaucoup sur la vie au sein de la prison et facilite la communication avec les détenus et le personnel pénitentiaire. Dans une prison surpeuplée, le fait de partager pendant quelque temps le fardeau des restrictions subies et d'être perçu comme un interlocuteur bienveillant et respectueux des règles locales aide le délégué du CICR à se faire accepter. Cela exige d'être au fait de ce qui est localement admis et prohibé, et de faire la part des choses entre ce qui est humainement acceptable et ce qui ne devrait pas l'être. Le délégué doit constamment naviguer sur l'échelle des valeurs humaines, entre les siennes propres et celles d'autrui, tout en s'efforçant de toujours garder en tête les principes humanitaires et de ne jamais s'accoutumer, par la force de l'habitude, à l'inacceptable.

Résilience. Patience. Renoncement. Retrait. Foi. Transfert. Toute personne détenue dans une prison surpeuplée puise en elle-même les moyens de résister pendant ces jours, ces mois, et même, le plus souvent, ces années d'inaction, confinée dans un espace personnel d'à peine parfois quelques centimètres carrés. Les mécanismes d'adaptation mis en place par les détenus donnent souvent lieu au développement d'une économie informelle ad hoc qui redéfinit la notion d'espace, les relations interpersonnelles et les rapports d'autorité au sein de la communauté carcérale.

Immersion dans une communauté⁷ carcérale

La visite d'une prison surpeuplée au-delà de toute commune mesure ébranle les certitudes, remet inévitablement en question les connaissances précédemment acquises et oblige à analyser en profondeur les spécificités culturelles de ce type d'établissement. Quand la réalité carcérale n'est en rien conforme aux normes

7 Le terme « communauté » désigne ici l'ensemble des personnes résidant ou intervenant dans la prison, à savoir les détenus, le personnel pénitentiaire, les visiteurs habilités, les fournisseurs de services tels que les rares organisations non gouvernementales locales, et les représentants religieux.

communément admises, le respect des meilleures pratiques pénitentiaires devient impossible. Il est essentiel d'observer comment chaque détenu se positionne par rapport à ses codétenus et au personnel pénitentiaire, et d'analyser d'un point de vue sociologique la manière dont se reconstitue une microsociété au sein de la prison. Ce n'est qu'en procédant ainsi que le délégué parviendra à comprendre les vulnérabilités des détenus et à ne pas nuire tout en cherchant à préserver l'équilibre existant. Outre une analyse systémique des causes profondes des problèmes humanitaires liés à la surpopulation, la comparaison de cette microsociété carcérale avec des communautés extérieures similaires – telles que celles dont sont issus les détenus – peut aider le délégué à mieux appréhender cette réalité particulière et à la mettre en perspective.

Dans de nombreux pays, les prisons sont généralement équipées de dortoirs collectifs, parfois aménagés avec des lits superposés, mais lorsqu'elles sont surpeuplées, le moindre espace libre est souvent utilisé comme zone de couchage. Le besoin élémentaire de chaque détenu d'avoir un territoire à lui – aussi petit soit-il – débouche néanmoins systématiquement sur des formes de partage de l'espace insolites, qui vont d'une simple délimitation au sol à l'aide de n'importe quel équipement disponible (faute de matelas) à l'installation d'un couchage de fortune constitué de couvertures usées ou d'une moustiquaire ; certains détenus se confectionnent même un semblant d'abri avec des planches, des bâches en plastique ou des tôles. Des espaces privés sont ainsi recréés, abritant généralement une à deux personnes. Quand la surpopulation s'aggrave, ces espaces deviennent le pré carré de quelques privilégiés qui s'y regroupent sur la base de critères définis par leurs soins. Ils sont parfois si nombreux qu'ils transforment une zone ouverte telle qu'un dortoir collectif en un véritable labyrinthe, dont certains recoins sont totalement privés de lumière naturelle et d'air frais. Les seules limites à l'inventivité des détenus sont les murs de la prison. Le jour, certains emplacements sont utilisés comme bureaux, places commerciales, lieux de culte, ou encore pour les visites conjugales. Ils peuvent être loués pour une longue période ; le prix de la location varie selon divers critères (situation, surface, niveau de confort et ventilation). Le fonctionnement recréé en prison reflète généralement l'organisation et les rapports sociaux en vigueur à l'extérieur. Autrement dit, les détenus les plus riches ou les plus influents sont ceux qui ont les moyens d'aménager, de louer ou d'acheter un bon emplacement, laissant le sol et les espaces communs aux autres. Certains égaient les murs de leur emplacement avec les photos de leurs proches, tandis que d'autres conservent leurs effets personnels dans un sac plastique faute de disposer d'un véritable espace d'intimité. Certains ont un petit endroit à eux où dormir, tandis que d'autres doivent soit dormir par roulement, soit se résigner à s'emboîter la nuit pour optimiser l'espace disponible au sol.

Comme l'a expliqué le professeur Raymund Narag⁸, détenu sept ans à la prison de Quezón City (Philippines) avant d'être acquitté, une prison surpeuplée est un environnement où cohabitent deux systèmes dont chaque détenu, chaque agent pénitentiaire et chaque visiteur s'efforcent de tirer le meilleur parti possible.

8 Raymund E. Narag (auteur) et Rod P. Fajardo III (dir.), *Freedom and death inside the jail: a look into the condition of the Quezon City jail*, Cour suprême des Philippines et Programme des Nations Unies pour le développement, 21 janvier 2005, 186 p.

Le premier système est constitué des normes et règlements de la prison, tandis que le second repose sur un ensemble de règles officieuses visant à encadrer et éventuellement améliorer la vie quotidienne. Ce double fonctionnement a pour effet de brouiller la frontière entre, d'un côté, ce qui est officiellement autorisé et, de l'autre, les services, marchandises ou faveurs qui peuvent être obtenus, avec la complicité de certains gardiens, pour adoucir la vie en détention. Dans les situations de surpopulation carcérale, lorsque la capacité opérationnelle de la prison est largement dépassée et que le nombre d'agents pénitentiaires est très inférieur aux normes préconisées, détenus et gardiens sont en effet obligés de s'adapter. Cette nécessaire adaptation se traduit notamment par la délégation *de facto* de certains services et fonctions de gestion pénitentiaire (tels que la discipline, la fourniture des soins de santé primaire, le comptage quotidien des détenus, certaines activités de nettoyage, d'entretien et de réparation ou d'assistance juridique), soit à des groupes de détenus structurés – organisés en confréries, gangs, ou fondés sur l'origine ethnique ou géographique –, soit à des détenus influents tels que les responsables de cellule ou de quartier qui en délèguent à leur tour l'exécution à des codétenus de confiance. Organisé suivant un modèle pyramidal très hiérarchisé, ce système informel repose sur la délégation des tâches et l'échange de faveurs. Pour y occuper une place dominante et la conserver, il faut avoir des moyens, notamment des ressources financières et des territoires. Il est important de noter que ces arrangements sont, pour beaucoup de détenus, le seul moyen d'obtenir une protection et d'accéder à des services essentiels.

Grâce à une revue de la littérature existante et à leur expérience patiemment acquise au fur et à mesure de leurs rencontres avec des acteurs clés *intra* et *extra-muros* et de leurs visites en milieu carcéral, les délégués détention du CICR peuvent acquérir une bonne compréhension de ces systèmes binaires ; ils peuvent ainsi aller au-delà des évidences et mettre au jour ce qui n'est pas immédiatement perceptible. D'un point de vue humanitaire, cela implique d'analyser l'impact de ces systèmes sur les conditions de détention et le traitement réservé aux détenus et de déterminer les éventuelles vulnérabilités qui en résultent et qui n'existeraient peut-être pas si les prisons étaient moins densément peuplées.

Dans de nombreux lieux de détention où l'autogestion prévaut, la discipline est dans une large mesure assurée par les détenus eux-mêmes selon des règles et fonctions bien établies, et non par les personnels pénitentiaires, souvent trop peu nombreux pour pouvoir être présents partout et appliquer en tout temps un régime disciplinaire juste et légal. En dépit de toutes les recommandations internationales en vigueur, la délégation *de facto* de la gestion de la discipline aux détenus tend à devenir la « norme » lorsque les institutions pénitentiaires n'ont pas les ressources ni les locaux requis pour héberger dignement la population carcérale dont elles ont la charge et pour mettre en œuvre un système d'encadrement officiel. L'autogestion a néanmoins des aspects positifs : des groupes ou sous-groupes de détenus (gangs, confréries ou groupes religieux) pallient souvent les défaillances des services sociaux ou d'entretien de la prison, en créant par exemple leurs propres systèmes de financement, de parrainage et de partenariat avec la société civile – notamment avec des organisations extérieures – pour permettre aux détenus les plus démunis ainsi qu'à leurs familles d'accéder à divers services au sein comme en dehors de la prison.

Ainsi, il arrive qu'ils financent la prise en charge médicale d'un des leurs dans un établissement de santé en dehors de la prison en cas de défaillance des mécanismes existants d'aide aux démunis – par exemple lorsque la prison ne dispose que d'une infirmière pour plusieurs centaines de détenus, ce qui rend impossible ou retarde considérablement l'activation des mécanismes d'assistance, ou encore lorsque le coût des examens médicaux prescrits par la structure médicale de référence n'est pas pris en charge. Lorsque les conditions le permettent, il n'est pas rare que des détenus, seuls ou en groupe, organisent de leur propre initiative, dans un lieu exigu et sous la supervision d'autres détenus plus expérimentés, des activités de formation, de réadaptation, de subsistance, ou encore des activités sportives et créatives.

Du fait de la complexité des systèmes en place dans les prisons surpeuplées et de l'équilibre qu'il se doit de préserver au nom du principe d'impartialité, le délégué du CICR n'a pas toujours la tâche facile lors de son entretien confidentiel de fin de visite avec les autorités détentrices. Si l'installation d'un ventilateur ou d'une plaque de cuisson électrique supplémentaire peut considérablement améliorer les conditions de vie des détenus, elle risque aussi de causer une surcharge du réseau électrique si celui-ci est trop faible. S'il peut être préférable, du point de vue de la qualité des soins, d'adresser un détenu à un hôpital privé plutôt qu'à la structure publique de référence, cela peut être contraire au règlement d'accès aux soins de la prison. Si l'octroi d'un droit de visite à d'autres personnes que celles prévues par les normes et règlements de la prison sera sans aucun doute apprécié des détenus concernés, une telle mesure risque d'engendrer des inégalités de traitement entre les prisonniers et de compliquer les relations avec les autorités. Dans ces situations, le délégué du CICR est confronté à de nombreux dilemmes, pris en étau entre les impératifs d'équité et les règles de l'éthique, les contraintes de sécurité et l'intérêt supérieur des détenus, les possibilités techniques et les difficultés systémiques, voire, parfois, entre le respect des limites autorisées et les principes élémentaires d'humanité, qui doivent primer tout le reste. Dans un contexte de surpopulation extrême, on ne peut limiter les interactions humaines au seul cadre réglementaire applicable, qu'il soit contraignant ou non. Les coutumes sociales, les traditions locales, les règles non écrites et l'interprétation flexible, adaptée aux normes culturelles, qui en est faite par le personnel pénitentiaire, concourent à créer un environnement prévisible qui facilite la compréhension du fonctionnement de la prison par la majorité des membres de la communauté carcérale, permet de maintenir un équilibre minimal entre les impératifs de sécurité et le respect de la dignité humaine, et préserve la résilience des détenus, qui sont souvent mis à très rude épreuve.

La surpopulation carcérale : une dimension complexe de « l'économie du châtiment⁹ » moderne

Au terme de la visite, une autre mission tout aussi complexe et délicate – mais néanmoins passionnante – attend le délégué : il doit s'attaquer, en collaboration avec les

9 Expression empruntée à Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

autorités, aux causes et aux conséquences de la surpopulation carcérale. Chaque contexte ayant ses spécificités – notamment en matière de justice et de répression pénale, qui sont étroitement liées à l'identité et la souveraineté nationales –, le délégué doit s'efforcer de respecter les sensibilités locales et de faire des compromis. L'équilibre entre ces impératifs contradictoires est d'autant plus difficile à maintenir que des facteurs individuels, systémiques et sociétaux viennent chaque fois compliquer la donne. À cet égard, la nature exclusivement humanitaire de l'action du CICR se révèle un précieux atout lors des discussions avec les autorités. Son caractère neutre, indépendant et impartial facilite l'acceptation et l'instauration d'un dialogue ouvert, serein et approfondi avec tous les acteurs concernés de la chaîne pénale.

Aussi banal que cela puisse paraître, rappelons que derrière la notion même de surpopulation carcérale, derrière les institutions qui en sont responsables et doivent en rendre compte, il y a des êtres humains. Si les détenus et les agents pénitentiaires sont les premiers à subir les conséquences de la surpopulation, officiers de police, enquêteurs, juges, personnel des tribunaux, avocats de la défense, procureurs, conseillers de probation et autorités locales, ou même toute personne ayant un quelconque lien avec un prisonnier telle qu'un voisin ou un témoin sont eux aussi des acteurs de cette triste réalité. Triste, car rares sont les histoires de personnes détenues dans des prisons surpeuplées à connaître une fin heureuse ; la plupart sont au contraire synonymes d'immenses souffrances humaines et laissent des cicatrices. L'analyse des causes et conséquences d'une situation de surpopulation ainsi que des possibles mesures d'atténuation, leviers ou solutions pour y remédier, doit inclure toutes les personnes – hommes et femmes – qui interviennent dans la chaîne pénale et sont confrontées au quotidien à la réalité des prisons surpeuplées. Leur parcours personnel, leur personnalité, leurs compétences et pratiques professionnelles, leurs interactions, leur statut peuvent avoir une influence sur les causes du phénomène ; ce sont précisément ces détails qui, parfois, font toute la différence et permettent de trouver des solutions pour avancer. Une analyse conjointe des pratiques individuelles sur le terrain aide à comprendre le système dans son intégralité, à mieux cerner le contexte et à en faciliter l'appropriation par les acteurs locaux.

Ce n'est pas par une réflexion linéaire, une analyse simpliste ou des solutions faciles que l'on peut remédier à des problèmes multifactoriels. Dans un univers carcéral qui s'adapte et se rééquilibre aussitôt que l'une de ses composantes ou procédures est modifiée, il est plus judicieux d'allier analyse systémique et créativité pour imaginer des solutions durables. Si les efforts se focalisent sur un seul aspect du problème sans prendre en compte les autres secteurs, sous-systèmes et procédures pénitentiaires devenus dysfonctionnels ou gravement perturbés par les effets de la surpopulation, les résultats risquent d'être décevants. Outre une détérioration rapide des prisons, qui n'ont généralement pas assez de moyens financiers pour pouvoir adapter leurs capacités avec la réactivité requise, la surpopulation engendre au quotidien un coût humain élevé, essentiellement supporté par les détenus et les agents pénitentiaires. L'accès aux services est souvent entravé par de nombreux facteurs qu'il convient de prendre en compte pour établir un diagnostic fiable et des objectifs réalisables. Pour agir efficacement sur certaines conséquences de la surpopulation, il est donc nécessaire de mettre en œuvre une approche systémique véritablement participative

de manière à réduire les obstacles et s'assurer de la pertinence des actions envisagées. Les meilleures pratiques pénitentiaires, entre autres normes, préconisent la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire intégrée. Dans le cadre de ses visites et des programmes qu'il met en œuvre dans les lieux de détention, le CICR est de plus en plus souvent amené à mobiliser une grande variété de compétences techniques dans des domaines non conventionnels tels que la gestion pénitentiaire, tout en étant obligé, dans certaines situations extrêmes, de continuer de recourir à des méthodes empiriques. Par exemple, la construction ou l'extension d'une aire de loisir ne suffira peut-être pas pour garantir l'accès de tous les détenus à la lumière naturelle et à l'air libre si le personnel pénitentiaire est déjà débordé par la gestion des activités quotidiennes obligatoires et la surveillance d'un nombre de détenus très largement supérieur aux normes préconisées. De même, la lutte contre certains problèmes sanitaires engendrés par la surpopulation, tels que la tuberculose, risque de se limiter à des actions de court terme s'il n'est pas d'abord veillé à structurer un système de soins de santé primaire au sein de la prison et à garantir que ses composantes seront en mesure d'interagir efficacement avec d'autres (sous-)structures au niveau de la prison ou de l'administration pénitentiaire et de s'acquitter de leur devoir de protection. Autre exemple : pour gérer les informations judiciaires des détenus en vue d'accélérer l'exécution des procédures de libération anticipée et ainsi de désengorger les prisons, un simple logiciel ne suffit pas ; il faut aussi prendre en compte tous les paramètres d'un système complexe de gestion des informations.

Enfin, dans de nombreux pays où le CICR mène des activités, mais aussi ailleurs, la situation dans les prisons continue de se dégrader, et on peut légitimement se demander quelles mesures prendre pour remédier au problème de la surpopulation carcérale. Au-delà des systèmes individuels et pénitentiaires, ce phénomène, qui a des ramifications dans toute la société, une incidence sur un large éventail d'institutions, et qui obéit à des modèles systémiques difficiles à décrypter, est devenu une dimension complexe de « l'économie du châtement¹⁰ » moderne. Par exemple, la surpopulation imputable à la hausse du taux de détention provisoire – l'une des principales tendances observées¹¹ actuellement dans les prisons à travers le monde – est souvent symptomatique d'une mauvaise gestion des flux de détenus ainsi que d'autres dysfonctionnements qui ont une incidence sur un ou plusieurs des éléments suivants : 1) les entrées (arrestations par des agents de maintien de l'ordre, placements en détention faute de mécanismes de résolution des différends plus adaptés) ; 2) les sorties (condamnations hâtives par le personnel judiciaire, en vertu des règles de procédure des tribunaux ou d'une interprétation (sévère) du droit pénal) ; 3) la mise à disposition de solutions de substitution aux régimes de détention et de libération conditionnelle, qui font généralement cruellement défaut ; et 4) en dernier lieu, la capacité d'accueil des prisons, très insuffisante au regard des normes et pratiques pénitentiaires établies ou des tendances sociétales.

Pour changer la donne, il faudrait que la société dans son ensemble dénonce la surpopulation carcérale et prenne conscience qu'elle n'a rien d'une fatalité. Cette

10 Voir note 9.

11 Voir Penal Reform International (PRI), *Global Prison trends 2016*, PRI, 2016 (en anglais uniquement).

mobilisation collective permettrait d'obtenir les engagements politiques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de politiques et stratégies de long terme. Il ne sert à rien de prendre des mesures au niveau des prisons si, parallèlement, rien n'est fait pour corriger les tendances et pratiques responsables de leur engorgement ou pour accélérer le traitement des dossiers et l'exécution des décisions de justice, quelles qu'elles soient. Il est donc nécessaire, avant d'engager la moindre action, de prendre toute la mesure du problème et d'identifier les principaux acteurs concernés aussi bien au niveau de la chaîne pénale que dans d'autres secteurs de la société. Pour agir efficacement sur les causes de la surpopulation carcérale, chacun doit d'abord prendre conscience du problème, et des stratégies de court, moyen et long terme doivent être élaborées par les instances clés du système judiciaire, en concertation avec d'autres acteurs, de manière à garantir le soutien de l'ensemble de la société. La science pénitentiaire recouvrant par nature une grande diversité de domaines, les efforts déployés pour agir à la fois sur les causes et les conséquences de la surpopulation carcérale devraient s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire. De toute évidence, cela n'est possible que si les deux éléments essentiels à l'émergence d'une gouvernance parfaitement coordonnée sont réunis : d'abord, il faut un nombre suffisant de petites et grandes initiatives reliées entre elles, qui seront ensuite déclinées au niveau local sur une base volontaire, et dûment coordonnées et évaluées pour garantir des résultats durables.

Observations finales

La littérature consacrée à la surpopulation carcérale et aux efforts déployés pour y remédier est abondante. De nombreux pays ont élaboré quantité de stratégies, projets pilotes, bonnes pratiques et règles de gouvernance pour tenter d'enrayer ce problème qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Il serait impossible de dresser ici une liste exhaustive des projets, forums, initiatives, etc., qui sont mis en œuvre à tous les niveaux de la chaîne pénale dans chacun de ces pays. Les idées novatrices et les promoteurs d'un système pénitentiaire plus respectueux de la dignité humaine ne manquent pas. Toutefois, le constat selon lequel « une solution efficace au problème de la surpopulation carcérale ne peut être uniquement apportée par les autorités pénitentiaires, mais [...] doit au contraire se faire de façon exhaustive et coordonnée et inclure un grand nombre d'autorités, y compris au niveau des politiques et de la société dans son ensemble¹² » oblige, d'une certaine manière, à dresser le bilan des actions existantes. Quand on regarde les statistiques, les tendances et la réalité des conditions de détention dans de nombreux pays – surpopulation, négation de la dignité humaine –, la même question continue de s'imposer : y a-t-il des failles dans le système et, si oui, quelles sont-elles ?

12 Propos d'Yves Daccord tirés de l'avant-propos du *Manuel sur les stratégies de réduction de la surpopulation carcérale*, élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en collaboration avec le CICR, 2013, 208 p.

Dans un entretien accordé au quotidien suisse *Le Temps* le 17 août 2012, Robert Badinter, qui a été ministre de la Justice en France, faisait l'analyse suivante :

[...] dans le cours de [m]es travaux, j'ai compris qu'il existait une loi d'airain qui pèse sur la condition carcérale : vous ne pouvez pas, dans une démocratie, faire progresser la condition des détenus au-dessus de la condition du travailleur le plus défavorisé. Le public ne le supporte pas. C'est inconcevable pour lui d'imaginer que celui qui est en prison, et qui a commis pense-t-il des infractions, vit mieux que le prolétaire qui se lève à l'aube pour aller à l'usine. Vous ne pouvez donc pas faire progresser la condition carcérale si l'ensemble de la société ne progresse pas en même temps, et je dirai plus vite¹³.

À l'heure actuelle, force est néanmoins de constater que dans les prisons où la surpopulation atteint des niveaux records, les manquements au devoir de protection de la dignité humaine continuent de se multiplier. Si le monde carcéral est un univers riche en expériences humaines d'une rare intensité et un champ d'étude passionnant, on ne peut s'empêcher de ressentir un profond sentiment d'impuissance devant l'inexorable détérioration des conditions de vie dans les prisons de nombreux pays alors même que la croissance économique y augmente chaque année.

Protéger la vie et la dignité des personnes privées de liberté : les activités du CICR dans les lieux de détention

Depuis 1870, le CICR s'efforce d'améliorer la situation des personnes privées de liberté.

Le CICR est connu pour l'action qu'il mène en faveur des personnes détenues dans le cadre de conflits armés internationaux ou non internationaux ou d'autres situations de violence. Chaque fois qu'il le peut, il s'efforce également d'améliorer le traitement et les conditions de détention des personnes privées de liberté dans d'autres circonstances.

Le CICR a pour objectif d'assurer des conditions de détention et un traitement humains à toutes les personnes privées de liberté, quelles que soient les raisons ayant motivé leur interpellation et leur placement en détention. Il s'emploie également à atténuer la souffrance de leurs familles, notamment en rétablissant le contact entre les détenus et leurs proches.

Le CICR s'attache en priorité à prévenir les actes de torture et autres formes de mauvais traitements, prévenir les disparitions et élucider le sort des personnes disparues, améliorer les conditions de détention (p. ex. l'accès à la nourriture, à l'eau et aux services de santé), rétablir et maintenir le contact entre les détenus et leurs familles, et assurer le respect des garanties juridiques. Dans certains cas, le CICR apporte également son soutien à d'anciens détenus en facilitant leur réinsertion dans la société.

13 Robert Badinter, « Justice, que d'injustices commises en ton nom ! », *Le Temps*, 17 août 2012, disponible sur : <https://www.letemps.ch/culture/2012/08/17/robert-badinter-justice-injustices-commises-nom>.

Les activités menées par le CICR en faveur des détenus sont fondées sur une évaluation complète de la situation, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de détention. Cette évaluation est facilitée par un dialogue constructif avec les autorités détentrices et les visites aux détenus, qui sont soumises à cinq conditions fondamentales.

Le CICR doit : 1) avoir accès à l'ensemble des détenus relevant de son mandat ; 2) avoir accès à l'ensemble des locaux et installations utilisés par et pour les détenus ; 3) être autorisé à renouveler ses visites ; 4) avoir la possibilité de s'entretenir librement et en privé avec les détenus de son choix ; et 5) avoir l'assurance que les autorités lui fourniront une liste de l'ensemble des détenus relevant de son mandat ou être autorisé à établir lui-même une telle liste.

L'analyse des informations ainsi recueillies permet au CICR de recenser les principaux risques auxquels les détenus sont exposés et de repérer d'autres facteurs qui ont une incidence sur leur situation, notamment les difficultés rencontrées par les autorités détentrices pour faire face aux problèmes humanitaires.

Le CICR travaille en collaboration avec les autorités détentrices et leur demande de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux détenus des conditions de détention et un traitement humains. À cette fin, le CICR maintient un dialogue confidentiel avec les autorités sur ses constatations, les normes nationales et internationales pertinentes, ainsi que sur les actions et ressources indispensables pour améliorer la situation des personnes privées de liberté.

Sur la base de son évaluation et de son analyse de chaque situation, le CICR élabore une stratégie spécifique afin de répondre au mieux aux besoins des détenus. Cette stratégie peut englober les activités du CICR en relation avec des détenus, installations ou organismes et cadres réglementaires, en plus des activités d'assistance matérielle ou technique visant à répondre aux besoins humanitaires. Le CICR suit l'avancement de la mise en œuvre de sa stratégie et la modifie le cas échéant de sorte que ses activités aient un impact tangible sur la situation des détenus.